



JUDO CLUB DE LA SAUSSAYE

Info inscription

saison 2018-2019

code moral

La politesse
Le courage
La sincérité
L'honneur
La modestie
Le respect
Le contrôle de soi
L'amitié

23 août 2018

Info inscription internet :

- Allez sur le site de la Fédération française de Judo : ffjudo.com
 - Cliquez sur licence en ligne :
 - Cliquez sur « J'ai déjà été licencié »
 - Etape 1 : **Identification** : rentrez votre numéro de licence (*explication sur le site*)
 - Etape 2 : **Adresse** : vérifiez que c'est bien vous, complétez l'adresse sans oublier l'adresse mail
 - Etape 3 : **Club** : entrez le code postal du club 27370, choisir dojo A pour La Saussaye, dojo B pour St Didier des Bois ou dojo C pour St Pierre du Bosguérard
 - Etape 4 : **Validation** :
 - Assurance : Attention si vous cochez la case assurance c'est que vous refusez l'assurance de la Fédération de 2.30€. Dans ce cas, il faudra fournir au club une attestation responsabilité civile et accident corporel avant de monter sur le tatami. Le club vous conseille de conserver cette assurance, elle est comprise dans le prix de votre licence de 38€.
 - Certificat médical : vous attestez être titulaire d'un certificat médical de contre indication à la pratique du sport de - de 3 ans. Ouvrez le questionnaire QS Sport et répondez aux questions.
 - Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions, imprimez l'attestation QS Sport et rapportez la au club signée. Ensuite, cochez le n°4 et choisissez le CM sportif (non compétiteur) ou le CM sportif en compétition.
 - Si vous avez répondu un ou plusieurs « OUI » au questionnaire, vous ne pouvez pas remplir l'attestation. Vous devez aller chez votre médecin avec ce questionnaire et vous lui demandez un nouveau certificat médical adapté à votre pratique. Vous nous le donnerez avant de monter sur le tatami et nous le mettrons dans votre dossier. Dans ce cas, cochez la case n° 1 « du sport » ou n°2 « du sport en compétition »
- Cliquez sur valider la demande par le club
- Imprimez le formulaire de licence, signez le.
 - Ramenez au club : la licence signée, l'attestation QS Sport ou le nouveau certificat médical puis le paiement de la licence et cotisation.